

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 21 juin 2018

Absents et excusés : Colette BOCAGE, Kévin POTIEZ et Gauthier DUDANT

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président demande l'accord du Conseil pour l'inscription, en urgence, d'un point supplémentaire relatif à une convention à passer avec la SNCB pour l'occupation, par le PCS, d'une partie des locaux de l'ancienne gare. A l'unanimité, le Conseil approuve cette inscription.

1. Redevances communales

- a) Règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs, voté par le Conseil communal – approbation par le Gouvernement wallon

Le Conseil Communal prend connaissance de l'approbation par le Gouvernement wallon du 18 mai 2018, du règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs, voté par le Conseil communal en séance du 25 janvier 2018.

- b) Règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs – exercices 2018/2019 – modifications

Suite à l'entrée en vigueur du CoDT (Code du développement territorial), il convient d'adapter la nomenclature des demandes de permis et de revoir le prix du permis intégré.

Il est dès lors proposé de revoir l'article 4, q) du règlement comme suit :

- q) pour le traitement des demandes de permis ~~d'urbanisme, des demandes de permis de~~
~~minime importance et du dépôt de la déclaration relative aux « petits permis » :~~
* 80 EUROS par demande de permis d'urbanisme **nécessitant la consultation d'un ou plusieurs services**
* 25 EUROS **pour les autres demandes de permis d'urbanisme** ~~par demande de~~
~~permis de minime importance~~
* **20 125 EUROS pour le permis intégré** ~~par dépôt de déclaration relative aux « petits~~
~~permis »~~

L'article 6 doit également être adapté suite au courrier de la tutelle. Il convient de rajouter :
Le montant réclamé sera majoré des intérêts de retard au taux légal **à dater de la mise en demeure du redevable.**

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Finances communales

- a) Modification budgétaire extraordinaire n° 01/2018 – modifications – décision du Collège Communal du 12 juin 2018 (voir annexe).

Le Président précise que cette modification comporte deux points : le premier pour ajouter un complément de 5.000 € pour l'acquisition d'un terrain visant à permettre l'extension du cimetière de Bruyelle; le second permettant de lancer le projet retenu par le Ministre

COLIN en vue de transformer l'ancienne maison communale de Bruyelle en locaux pour accueillir de nouveaux médecins.

Monsieur VINCENT signale que, même s'il est très favorable au projet retenu par le Ministre COLIN, celui-ci n'est pas passé devant le Conseil Communal au préalable et ce, à l'instar d'autres projets comme la Place du Préau ou la piste BMX. Il n'y a donc pas eu de concertation au niveau du Conseil et c'est dommage. Si ce projet a été retenu, c'est qu'il tient la route. Le groupe UCA avait attiré l'attention sur l'âge vieillissant des médecins de notre entité. Monsieur VINCENT ajoute espérer que ces locaux seront bien destinés à accueillir de nouveaux médecins et non servir pour ceux qui sont déjà installés car plusieurs d'entre eux s'étaient opposés au projet de maison médicale.

Le Président précise qu'une réunion s'est tenue sur place hier avec 11 médecins. Ils s'opposent en effet à l'installation d'une maison médicale mais sont favorables au projet retenu, celui-ci n'ayant rien à voir avec une maison médicale. Deux voire 3 cabinets de médecin pourraient être mis à disposition avec une salle d'attente commune.

Monsieur VINCENT ajoute qu'il s'agit quand même d'argent public.

Le Directeur Général précise que les communes n'ont bien souvent que quelques mois pour répondre aux appels à projets lancés par les Ministres, quelle que soit leur obédience. Il est dès lors bien souvent impossible de pouvoir présenter un avant-projet au Conseil Communal sous peine de ne pas pouvoir rentrer la candidature dans les temps impartis. D'où l'importance d'avoir toujours des projets « sous la pédale » afin de pouvoir répondre aux appels à projets qui sont lancés. Il faut bien avouer que ces derniers temps, nos projets ont la cote et on peut en être fiers.

Monsieur VINCENT souligne que l'on pourrait le faire savoir autour de nous. Un mail pourrait être envoyé aux conseillers. Cela pourrait aussi permettre une éventuelle intervention auprès des Ministres concernés.

Monsieur VIVIER précise que l'appel à projets date quand même du mois de septembre 2017 mais que le projet est bien pour tout le monde.

A la question de Madame Marie MAHIEU, le Président précise qu'effectivement les locaux seront mis à disposition gratuitement mais que les frais de fonctionnement (eau, téléphone, électricité, nettoyage des locaux) seront à charge des locataires.

Par 14 voix pour et 2 abstentions (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

b) Règlement de consultation des emprunts – Commune et CPAS

Règlement de consultation des emprunts – Commune et CPAS – Mise en concurrence permettant à la commune et au CPAS de désigner la banque chargée d'octroyer les financements par crédits, dans le respect des principes d'égalité de traitement, de transparence, et de proportionnalité.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Plan de Cohésion Sociale

Approbation de l'évaluation du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019. Cette dernière a été menée en concertation avec les différents partenaires, action par action, sur base d'un questionnaire imposé par la Région Wallonne et commun à tous les PCS. Elle porte sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017. Cette évaluation servira de base à l'évaluation globale (toutes communes disposant d'un PCS confondues) qui sera menée par la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale d'ici juin 2019.

Monsieur VINCENT souligne que son groupe rejoint l'avis de la majorité sur la qualité du travail fourni par la coordinatrice. On peut constater que des synergies sont mises en place avec les différents partenaires et que les projets répondent aux attentes des citoyens. Il tient particulièrement à féliciter Madame DEKEYSER. Son engagement était une bonne chose. Et au sujet des engagements, Monsieur VINCENT signale qu'il a été choqué par les déclarations d'une future candidate aux élections contre l'administration. Pour celle-ci, le candidat-type est une personne qui n'a pas besoin d'aller à l'école, il suffit qu'elle dispose de la carte du PS. Ceci est du populisme regrettable. Essayons de montrer une image la plus belle possible de notre commune et de son administration. Ces propos sont dénigrants mais il est probablement difficile de faire quoi que ce soit contre ce genre de discours.

Puisque ces faits viennent d'être évoqués, le Directeur Général précise que plusieurs membres de l'administration se sont également dit choqués par ces propos déplacés. Ils avaient « la rage » de se voir ainsi montrés du doigt par quelqu'un qui ose dénigrer leur travail. Par ailleurs, le Directeur Général ajoute que ses notes sur les engagements sont disponibles et que des personnes extérieures sont régulièrement présentes dans les jurys contrairement aux politiques qui n'en font pas partie.

Monsieur VIVIER rétorque au Directeur Général qu'il n'a pas à entrer dans un débat politique en tant que « DG de l'opposition ». Le Président ajoute qu'il continuera à donner la parole au Directeur Général qui a en outre ici parlé au nom de son administration attaquée directement.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Marché public de travaux

Travaux d'aménagement de la zone B du cimetière d'Antoing – carré 005 – modifications du métré : information.

Monsieur DESMET précise que le cahier des charges régissant le marché a été approuvé par le Conseil communal le 22 mars 2018. Le mode de passation est la *procédure négociée sans publication préalable* et le montant de l'estimation des travaux est de 62.920 € TVA comprise. Ce montant a été calculé sur base des différents travaux exécutés récemment dans les cimetières de l'entité et plus précisément l'aménagement du carré 27 à Péronnes (ouverture des offres en décembre 2015).

Malgré le fait que nous ayons notamment consulté l'entreprise ayant remporté le marché de Péronnes, nous avons constaté lors de l'ouverture des offres une très forte augmentation des prix unitaires (meilleure offre reçue : 104.223,59 € TVA comprise). Les crédits étant limités, le collège communal a décidé, sur proposition de l'auteur de projet et conformément à l'article L1222-4 du CDLD, les modifications du marché suivantes :

- Suppression du poste 11.10.13.AP.3 « Placement en container fermé et évacuation en site adapté avec incinération », celui-ci étant mis à disposition par la main d'œuvre communale.
- Poste 11.20.14.AP.1 « Fouilles pour tranchées pour bordures » : 36 m³ au lieu de 30 m³ ;
- Poste 92.60.12.AC.1 « Bordure béton IC2 – 30/15/100 chanfrein » : 200 m au lieu de 250 m ;
- Poste 93.20.10.1 « Béton maigre pour fondation de bordures » : 24 m³ au lieu de 30 m³ ;
- Poste 93.30.10.1 « Livraison et pose de gravier en schiste rouge ép 15cm » : 162 m² au lieu de 350 m². L'épaisseur de gravier en schiste rouge est réduite à 10 cm ;
- Poste 93.30.10.2 « Livraison et pose de gravier d'hautrage ép 15cm » : 143 m² au lieu de 150 m². L'épaisseur de gravier d'hautrage est réduite à 10 cm ;
- Poste 93.30.10.3 « Géotextile » : 305 m² au lieu de 400 m².

Le but des négociations ainsi entamées est de réduire la dépense afin de disposer des voies et moyens pour notifier l'entreprise et débiter les travaux fin novembre 2018.

A la question de Monsieur VINCENT du pourquoi ne pas avoir prévu les crédits nécessaires dans la modification présentée dans un point précédent, le Directeur Général précise qu'il aurait fallu l'ajouter en urgence. Or on ne peut pas ici évoquer l'urgence puisque les discussions avec les différents soumissionnaires durent depuis plusieurs semaines.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

5. Culture

Foyer Socioculturel d'Antoing – demande de reconnaissance et contrat-programme 2020/2024

Dans le cadre du décret du 21 novembre 2013 et de son arrêté d'exécution du 24 avril 2014 relatif aux centres culturels, le Foyer Socioculturel nous transmet le dossier de demande de reconnaissance et contrat-programme pour les années 2020/2024.

Celui-ci a été approuvé au Conseil d'Administration du 14 mai 2018 et en Assemblée générale du 30 mai 2018.

Il doit être approuvé par le Conseil Communal, et ensuite être transmis à la FWB pour le 02 juillet 2018, pour une reconnaissance au 1^{er} janvier 2020.

Le précédent contrat-programme couvrait la période de 2009/2012. Des avenants ont été approuvés par le Conseil Communal, dont le n° 3 couvrant la période de 2014/2018. Un nouvel avenant pour 2019 sera transmis après dépôt de la présente demande de reconnaissance.

Subventions communales demandées, comprenant également une aide à l'emploi indexée chaque année de 1%, dans le cadre du contrat-programme 2020/2024

– 2020 : 125.501,78 € + 24.677,34 € = 150.179,12 € (augmentation de 7.202,12 € par rapport à 2018)

– 2021 : 125.501,78 € + 24.924,11 € = 150.425,89 € (augmentation de 246,77 € par rapport à 2020)

- 2022 : 130.149,99 € + 25.173,36 € = 155.323,35 € (augmentation de 4.897,46 € par rapport à 2021)
- 2023 : 134.798,21 € + 25.425,09 € = 160.223,30 € (augmentation de 4.897,46 € par rapport à 2022)
- 2024 : 139.466,42 € + 25.679,34 € = 165.125,76 € (augmentation de 4.902,46 € par rapport à 2023)
- soit un montant global en plus de 22.148,76 € par rapport à 2018.

Contributions indirectes demandées à la commune

- Bâtiment mis gratuitement à disposition par la commune (rue du Burg, 23)
- Mise à disposition de personnel communal pour organisations exceptionnelles (max. 100h)
- Mise à disposition de matériel (chapiteau,...)
- Prise en charge des transports pour les activités avec les écoles
- Mise à disposition camionnette ou camion pour transports divers
- Impressions d'affiches
- Parution d'infos dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune
- Mise à disposition gratuite de la salle du Scaldis pour divers ateliers.

Madame Sabine MAHIEU précise qu'elle avait demandé, lors de l'Assemblée Générale, qu'une commission soit organisée afin que le personnel du Foyer présente ce document qui balaie 8 ans de fonctionnement et propose des projets pour les 5 années à venir. Ce document, pourtant de qualité, va être vite mis aux oubliettes. Elle déplore cette méthode et regrette que l'on propose aux Conseillers de voter un document qu'ils n'ont pas lu.

Madame DELEPINE signale que l'élaboration de ce document avait été entamé par l'ancienne directrice qui avait suivi toutes les réunions ayant eu un rapport avec la rédaction de celui-ci. Martine HOST, qui a pris le relai en tant que Directrice, ainsi que le personnel, ont travaillé d'arrache-pied pour régler les nombreux problèmes qui sont apparus et pour établir ce document dans les délais imposés.

Madame Sabine MAHIEU estimant qu'il s'agissait là d'une indifférence par rapport au personnel du Foyer, le Président précise qu'au contraire, le Collège fait pleinement confiance au personnel du Foyer et ne dénigre certainement pas son travail.

Madame Sabine MAHIEU précise qu'en les invitant devant cette assemblée, le personnel du Foyer aurait pu faire écho de ce travail via la presse.

Monsieur BILLOUEZ souligne que la presse n'est pas présente lors des réunions de commissions.

Madame DELEPINE présente succinctement le document :

Le contrat-programme doit être approuvé et transmis à la FWB pour le 2 juillet 2018 afin d'entrer en vigueur au 01 janvier 2020.

A ce stade je félicite toute l'équipe du FSC pour l'élaboration de ce contrat-programme qui ne comporte pas moins d'une centaine de pages !

La partie 1 évoque les éléments institutionnels et contextuels.

Il y a tout d'abord :

- *Un aperçu historique*
- *Une analyse du territoire*

- *Le schéma de l'infrastructure*
- *La composition du CA, de l'AG et d'une nouveauté, à savoir : le Conseil d'Orientation. Ce dernier remplace le Conseil Culturel.*
- *Pour terminer, la composition de l'équipe professionnelle.*

La partie 2 concerne le rapport d'auto-évaluation de l'action culturelle pour la période de 2009 à 2017.

Il est à remarquer que seules les activités "intérieures" ont été évaluées (pas le PAVA par exemple).

Cette auto-évaluation comprend 4 axes.

- **AXE 1** : *"offrir des possibilités de création, d'expression et de communication".*
 - ✓ *aborde l'aide à la création en priorité des artistes locaux et régionaux.*
 - ✓ *L'expression qui comprend :*
 - ❖ *Les ateliers*
 - ❖ *Les stages d'expression créative et artistique*
- **AXE 2** : *"fournir des informations, formations et documentations qui concourent à une démarche d'éducation permanente".*
 - ✓ *Les réunions de préparation et de formation des moniteurs*
 - ✓ *La lutte contre la fracture numérique*
 - ✓ *Les visites de la sucrerie de Fontenoy et la formation des guides*
 - ✓ *La découverte du pays blanc*
 - ✓ *Les projets transversaux mettant en avant le patrimoine local auprès du grand public et des écoles*
 - ❖ *L'Escaut en devenir (projet Interreg IV)*
 - ❖ *GUERONDE*
 - ✓ *La concertation avec 2 autres centres culturels, à savoir : Beloeil et Péruwelz*
- **AXE 3** : *"organiser des manifestations mettant en valeur les œuvres du patrimoine culturel".*
 - ✓ *La diffusion (musique, théâtre, cinéma, ...) à destination du grand public*
 - ✓ *La promenade aux flambeaux*
- **AXE 4** : *"organiser des services destinés aux personnes et aux associations qui favorisent la réalisation des objectifs du Foyer".*
 - ✓ *Assistance aux associations pour la réalisation d'expositions*
 - ✓ *Mise à disposition de locaux*
 - ✓ *Mise à disposition ou location de matériel*
 - ❖ *La diffusion à destination du public scolaire*
 - ✚ *La découverte du milieu*
 - ✚ *Les spectacles*
 - ✚ *Les ciné-scolaires*
 - ❖ *Communication par rapport à l'ensemble des actions menées*
 - ✚ *La feuille d'info*
 - ✚ *Le site internet*
 - ✚ *Les newsletters*
 - ✚ *Facebook*
 - ✚ *Affiches et flyers*
 - ✚ *La presse*

REMARQUE : à la fin de chaque rubrique traitant d'un sujet on retrouve l'argumentation qui en découle, comme par exemple :

- à maintenir,
- à changer
- à améliorer
- à amplifier
- ou à abandonner

La partie 3 traite du rapport de l'analyse partagée du territoire.

Il s'agit ici d'une démarche qui cherche à aller sur le terrain vers les personnes, afin de recueillir leurs idées et avis.

Pour ce faire, des "papotes" ont été organisées dans chaque village de l'entité. Les 250 personnes participantes appartenaient principalement au 3^{ème} âge.

Les diverses aspirations des habitants mises en évidence furent les suivantes :

- l'environnement
- la vie de village
- la santé
- le commerce
- l'école
- la mobilité
- la politique

La partie 4 traite du projet d'action culturelle

Le FSC s'est fixé des enjeux et travaillera une thématique par saison (7 au total) selon les besoins des habitants.

Ce sera en quelque sorte une décentralisation et ce travail se fera avec les organisations.

A noter que désormais, la promenade aux flambeaux se déroulera tous les 2 ans. En effet, celle-ci nécessite un investissement considérable sur tous les plans. Elle se déroulera dans chaque village et s'intitulera "NUIT DU PAYS BLANC"

Madame Sabine MAHIEU signale que le document mentionne, à deux reprises, Monsieur Julien BAUWENS comme Conseiller Communal, ce qui est faux. Par ailleurs, selon le Foyer Socioculturel, la maison rurale de Calonne est sous-exploitée et les animateurs regrettent le peu d'implication des enseignants.

Monsieur VINCENT ajoute que le Commissaire de Police vient chaque année pour expliquer les mêmes choses. Ici, le Foyer Socioculturel n'est pas invité. Les réunions au Foyer sont souvent très longues. Nous en sommes au troisième directeur depuis 2012, cela fait beaucoup. On aurait pu les recevoir.

Le Président précise que la Directrice du Foyer sera invitée au Conseil Communal du mois d'août et ajoute que la mise à disposition de la maison rurale de Calonne ne figure pas dans les demandes de contributions indirectes. Cela pourrait peut-être s'envisager dans le futur.

Monsieur VIVIER précise qu'il avait été annoncé que la commune tiendrait ses engagements envers le Foyer. Le Groupe GO votera donc pour ce point sur le fonds mais certainement pas pour la forme.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Cultes

Fabriques d'églises d'Antoing, Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Maubray, Péronnes et du Synode de l'église protestante unie de Belgique – comptes 2017 : examen – décision.

Madame DELEPINE présente succinctement le point. Le Conseil communal est invité à approuver les comptes 2017 des différentes fabriques d'églises de l'entité ainsi que celui de l'EPUB Rongy – Taintignies suivants :

- Antoing : excédent de 10.992,29 €
- Bruyelle : excédent de 25.469,08 €
- Calonne : déficit de 8.188,25 €
- Fontenoy : excédent de 1.100,16 €
- Maubray : excédent de 2.020,15 €
- Péronnes : excédent de 3.389,10 €
- Synode : excédent de 7.652,47 €

A la question de Monsieur VINCENT à l'effet de savoir ce qu'il advenait du boni du compte, le Directeur Général signale que cela rentre dans les caisses de l'évêché. Monsieur BILLOUEZ ajoute que les fabriques d'église devraient faire des efforts car c'est interpellant.

A l'unanimité, le Conseil approuve les comptes 2017 des fabriques d'église ainsi que du synode de l'église protestante unie de Belgique.

Monsieur VERSCHEURE signalant qu'il allait se renseigner sur le fait que le boni entrerait dans les caisses de l'évêché, le Directeur Général précise que le boni du compte n'apparaît pas à l'exercice ordinaire du budget suivant.

Monsieur BILLOUEZ ajoute que l'on pourrait envisager la création d'une salle des sports dans l'église de Calonne.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

7. Intercommunales

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les ordres du jour des intercommunales suivantes :

a) Intercommunale ORES : Assemblée générale du 28 juin 2018

Ordre du jour

1. Présentation du rapport annuel 2017 ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 ;
 - a) Présentation des comptes et des rapports de gestion et règles d'évaluation y afférent ainsi que du rapport de prises de participation ;
 - b) Présentation du rapport du réviseur ;
 - c) Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2017 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2017 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat en 2017 ;
5. Remboursement des parts R à la commune d'Aubel ;

6. Distribution de réserves disponibles (suite de l'opération scission-absorption PBE : art. 2 de la convention relative à l'opération de scission) ;
7. Nouvelle politique de dividende : suppression des parts R (par remboursement et/ou conversion en parts A) et incorporation des réserves disponibles au capital : opérations à réaliser pour le 1^{er} janvier 2019 ;
8. Modifications statutaires ;
9. Nominations statutaires ;
10. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés.

b) Intercommunale IDETA : Assemblée générale du 28 juin 2018

Ordre du jour

1. Projet de fusion Ideta-Elsa ;
2. Décret sur la Gouvernance des Intercommunales – Modifications statutaires ;
3. Rapport d'activités 2017 ;
4. Comptes annuels au 31.12.2017 ;
5. Affectation du résultat ;
6. Rapport du Commissaire-Réviseur ;
7. Décharge au Commissaire-Réviseur ;
8. Décharge aux Administrateurs ;
9. Démission d'office des Administrateurs ;
10. Renouvellement du Conseil d'Administration ;
11. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération ;
12. Approbation du rapport du Comité de rémunération ;
13. Approbation du rapport de rémunération.

c) Intercommunale I.P.F.H. : Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2018

Ordre du jour

1. Modifications statutaires ;
2. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 – Rapport du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2017 ;
6. Décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2017 ;
7. Renouvellement de la composition des organes de gestion ;
8. Adaptations des jetons de présence et rémunérations aux dispositions du décret du 29 mars 2018.

d) Intercommunale IPALLE : Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2018

Ordre du jour

1. Modifications statutaires ;
2. Démission d'office des administrateurs et renouvellement du Conseil d'Administration ;

3. Fixation des rémunérations et jetons de présence sur recommandation du comité de rémunération.

e) Intercommunale IGRETEC : Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2018

Ordre du jour

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Modifications statutaires ;
3. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2017 – Rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes ;
4. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2017 ;
5. Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
6. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2017 ;
7. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2017 ;
8. Renouvellement de la composition des organes de gestion ;
9. Adaptations des jetons de présence et rémunérations aux dispositions du décret du 29 mars 2018.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Circulation

Règlement complémentaire de roulage - rue Neuve à Antoing – emplacement de stationnement pour personnes handicapées, du côté pair, le long du n° 42.

A la demande de Monsieur VINCENT concernant le nombre d'emplacements handicapés dans cette rue, le Président précise qu'une place vient justement d'être supprimée. Par 14 voix pour et 2 abstentions (groupe UCA), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Coopération internationale

Programme de Coopération internationale communale (PCIC) avec le Bénin - partenariat Antoing/Tanguiéta – Convention et rémunération du gestionnaire du compte du partenariat

Un compte bancaire a été ouvert auprès de la United Bank for Africa (Bénin – Cotonou) dans le cadre du partenariat Antoing-Tanguiéta. Pour rappel, toutes les dépenses liées au partenariat entre la Ville d'Antoing et la commune de Tanguiéta sont prises en charge par le PCIC Bénin.

M. Calixte SOMAHA a été désigné pour gérer ce compte. M. SOMAHA est chargé de Programme à Wallonie-Bruxelles International (WBI) Bénin et assure déjà cette fonction dans le cadre d'autres partenariats du PCIC.

Suite aux négociations de M. SOMAHA avec la commune de Tanguiéta, il a été convenu de verser 76€/mois à M. SOMAHA pour gérer ce compte.

Un projet de convention entre M. SOMAHA et la Ville d'Antoing a été établi et est soumis au Conseil communal pour approbation.

Monsieur BILLOUEZ ajoute que ce dossier est lourd et compliqué et qu'il mettra du temps à évoluer.

Par 13 voix pour et 3 contre (groupe GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Emilie FARINEAU

Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

Point supplémentaire : convention de droit d'emphytéose avec la SNCB pour l'occupation partielle du bâtiment de la gare d'Antoing

Le Directeur Général précise que ce point a été mis en urgence suite au fait qu'il a un impact financier sur le futur et qu'à partir du 14 juillet, le Conseil ne pourra plus délibérer sur des points nouveaux ayant un impact financier sur les années futures. L'objectif est de louer 2 salles pour les activités « Assuétudes » et « Atelier de réparation vélos » du Plan de Cohésion Sociale. En contrepartie, la SNCB, outre un loyer mensuel de 190 €, nous demande de mettre à disposition du public la « salle des pas perdus ». Le Président précise que pour ce faire, un système de gâche électrique sera installé. Il faudra cependant veiller à ce que personne ne squatte ce bâtiment durant la nuit. A terme, l'étage du bâtiment pourrait être dédié à l'habitat.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Procès-verbal

Procès-verbal de la séance du 24 mai 2018 : approbation.

Monsieur VIVIER signale que de nombreuses choses ont été dites au point 4 relatif au patrimoine communal et qu'il s'étonne de l'accord sur le montant de 80.000 € pour l'acquisition d'une maison de commerce à Antoing car il semblerait que les propriétaires ne sont pas d'accord.

Le Président et le Directeur Général précisent que les propriétaires avaient officiellement donné leur accord et ne voient pas d'où cette information pourrait provenir.

Par 11 voix pour, 4 contre (Groupe GO et Monsieur COURTOIS) et 1 abstention (Monsieur VINCENT qui n'a pas eu l'occasion de lire le document), le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Questions orales

Monsieur VINCENT signale qu'il n'a toujours pas été convoqué par la police au sujet de la plainte déposée suite à la publication d'un extrait de PV de Collège sur facebook. Il faut investiguer et trouver la personne qui a fauté. Il s'étonne qu'il n'y ait pas de suite.

Monsieur VINCENT ajoute que son groupe a été interpellé par des habitants de Maubray pour l'usage inapproprié du site de Saint-Druon par des quads et motos. Il rappelle que la Ville est locataire des lieux et a des obligations. Il y est interdit d'organiser des compétitions. Des contrôles de police devraient être organisés pour mieux sécuriser le site. Une grille semble souvent rester ouverte et il faut sensibiliser ceux qui possèdent les clés. Par ailleurs, des panneaux d'interdiction pourraient être utiles.

Le Président signale que, par chance, les contrevenants ont été photographiés et identifiés. Des contraventions suivront. Cependant, il est vrai que des motos trials arrivent à passer dans des endroits pourtant difficiles d'accès.

Monsieur VINCENT signale que le Groupe UCA était intervenu le 16 février 2015 sur la mise en place d'un PLP (partenariat local de prévention). Son Groupe a été très heureux d'avoir assisté ce mardi à l'inauguration du premier PLP à Maubray et espère que d'autres initiatives du même genre seront prises dans d'autres villages voire dans la Ville.

Le Président se dit partant pour d'autres PLP et y compris en Ville.

Monsieur VIVIER signale que le village de Calonne a récemment été touché par des coulées de boue. Le bassin d'orage récemment installé a failli lâcher. Il rappelle que le Groupe GO a déjà demandé que des interventions soient faites notamment la mise en place de fascines à paille.

Le Président précise que les ouvriers communaux ont installés des ballots de paille. Cependant, en amont du bassin, une prairie a été récemment transformée en champ et est à la base des problèmes survenus. Il a été fait appel aux pompiers car le bassin n'arrivait plus à se vider. La protection civile est également intervenue le lendemain. A Bruyelle, les ouvriers ont dirigé les eaux via des plaques en béton. Il faut souligner que 40 litres d'eau sont tombés au m² en 15 minutes ce qui est énorme. Quelques personnes ont été touchées mais le bassin a bien fonctionné.

Monsieur DESMET précise que l'implantation des fascines doit être négociée avec les agriculteurs car elles sont sur leurs champs. Monsieur VIVIER insiste sur le fait que cela est dans l'intérêt de tout le monde.

Le Président précise que les problèmes étaient avant tout liés aux champs de pommes de terre. Certains agriculteurs plantent intelligemment mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Des contacts réguliers sont pris avec les agriculteurs.

Monsieur VIVIER signale qu'une voiture fantôme a fait une embardée sur la Nationale 52 et demande si la commune a eu un retour du SPW sur la sécurisation de cette voirie.

Le Président précise qu'il s'agissait d'une personne âgée. Malgré la signalisation, elle s'est trompée suite aux travaux en cours. Monsieur VIVIER estimant qu'une meilleure visibilité serait un plus, le Président précise qu'il s'agit sûrement d'une distraction. On reprendra contact avec Madame DEMEYER du SPW. Avant, c'étaient les problèmes d'aquaplanage qui étaient mis en avant et très souvent liés à des excès de vitesse.

Monsieur DESMET précise que Madame DEMEYER a annoncé qu'elle faisait les travaux de réfection de la passerelle qui sera prochainement utilisée par le Beau Vélo de Ravel et qu'ensuite elle s'attaquerait aux endroits où cette voirie est endommagée.

Monsieur VIVIER signale que le Beau Vélo de Ravel se déroulera dans trois semaines et qu'il n'a toujours pas été sollicité pour une aide quelconque.

Le Président et Monsieur DESMET précisent que des demandes ont été faites, que le parcours a été fait avec la RTBF et que, depuis, la commune suit les directives de la RTBF. La Commune n'a rien à voir avec le petit parcours dit parcours « Adeps ».

Madame Marie MAHIEU signale qu'un petit tronçon de la Grand'Route à Maubray a été refait par les soins du SPW mais que les riverains n'ont pas été avertis alors que le Président le savait à en lire l'arrêté de police. Le Président rétorque qu'il signe de nombreux arrêtés de police administrative mais ce n'est pas pour autant qu'il sait à quel moment exact les travaux auront lieu.

A la demande de Madame Marie MAHIEU sur les raisons de la réfection de ce tronçon, le Président précise qu'il ne choisit pas les tronçons que le SPW décide de refaire. Une demande sera faite auprès de Madame DEMEYER. Parfois, on l'appelle mais pas cette fois. Pourtant il est disponible à toute heure.

Monsieur BILLOUEZ signale que le Conseil de l'Action Sociale s'est réuni ce 20 juin 2018 et avait à l'ordre du jour la désignation de la Directrice Générale qui a réussi son examen pour pouvoir exercer la fonction en tant que stagiaire durant un an. Il rappelle que, depuis trois ans et demi, tous les points sont votés à l'unanimité y compris celui ayant trait à la procédure suivie pour cette désignation A titre d'information, il transmet aux chefs de groupe une copie de l'examen écrit.

Le Président demande de ne pas oublier d'aller chercher sa nouvelle carte au recy parc d'IPALLE pour pouvoir utiliser les points d'apport volontaire.

Le Président signale que le prochain Conseil Communal aura lieu le 30 août et qu'il n'y en aura ni en juillet ni en septembre. Le suivant aura lieu le 25 octobre.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 50.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS